

Vœux 2024

Chers adhérents, chers amis,

La nouvelle année commence, et c'est pour moi l'occasion de vous présenter les activités que votre CA vous propose pour 2024.

Parmi celles-ci, vous trouverez de plus en plus d'activités partagées avec d'autres associations proches géographiquement de nous. Pour 2024, deux nouvelles associations nous ont rejoint, ce qui fait que nous partagerons nos activités avec 5 associations.

Pour information, il s'agit de l'APPC (port du Crouesty), de MSG (zone du Logeo), de l'AUPE (Tour du Parc), de l'AUMIA (île d'Arz) et de l'ALMG (Séné La Garenne).

Le programme final de toutes ses activités sera finalisé fin février, à la suite de notre prochaine réunion programmée le 22 février. Mais il nous est déjà possible de vous donner les grandes lignes de ce programme.

Pour ce qui concerne l'Arméloise, le CA tenu le 5 janvier dernier a entériné :

- **8 février : conférence sur la biodiversité** du Golfe de Mme Anne-Laure Barillé, de Bio Littoral. Ce thème est en lien direct avec le renouvellement de l'AOT
- **28 mars : conférence sur les zostères** de Mme Laure Boulet du PNR, en complément de celle du 8 février et là aussi en lien direct avec le renouvellement de l'AOT
- **6 avril : nettoyage de la plage de Lasné**, suivi du traditionnel pot de l'amitié !
- **Courant avril : un atelier pêche**, en collaboration avec MSG et un magasin de pêche de la région
- **8 juin : Fête des Deux Cales**
- **16 juillet : sortie « Raz-Cailloux »** en deux flottilles (voile et moteur)
- **31 juillet : notre Assemblée Générale**, suivie d'un repas

Parmi les activités partagées avec les 5 autres associations, on peut déjà indiquer :

- **6 janvier au 24 février** (les samedi): **formation SECURIMAR** proposée par l'APPC
- **2 mars : formation CRR**, proposée par l'APPC
- **11 mai : matinée Sécurité au Logeo**, proposée par MSG
- **30 juin et 28 juillet : sortie pêche en mer**, proposée par l'AUPE

Bien d'autres activités sont en phase de préparation, dont les contenus et les dates vous seront communiqués quand elles seront prêtes.

En ce qui concerne spécifiquement les mouillages de St Armel, le dossier du renouvellement de l'AOT a été officiellement ouvert en 2023 et devrait être finalisé courant 2024.

Par ailleurs, la mairie a annoncé il y a quelques semaines son intention d'étudier la possibilité de confier la gestion des mouillages à la Cie des Ports du Morbihan, ainsi que je vous en ai informé en novembre dernier.

Dans ces deux dossiers, l'Arméloise sera évidemment très présente et vigilante sur les conséquences pour les plaisanciers, que ce soit en termes d'organisation, de contrôle et d'entretien des mouillages, et enfin en termes de redevance.

Lors du conseil des mouillages 2023, qui s'est tenu le 9 janvier dernier, la mairie nous a indiqué que le budget 2023 aura été à l'équilibre, ce qui est une bonne nouvelle après plusieurs années de déficit. La forte hausse de la redevance a bien sûr aidé à ce retour à l'équilibre, mais l'augmentation très significative des locations saisonnières a aussi beaucoup apporté. Et d'autre part, les coûts de maintenance ont baissé, grâce à l'effort continu depuis 4 ans de contrôle et remise en état systématique des lignes de mouillage.

En résumé, 2023 a montré la pertinence des actions engagées par les mairies successives depuis 2019, sous l'impulsion de l'Arméloise en premier lieu, relayée ensuite par le comité consultatif Mouillages.

Nous serons particulièrement vigilants sur ce point dans l'éventualité d'une délégation des mouillages à la CPM.

Pour finir, notre Trésorière Françoise souhaite rappeler à ceux qui ne l'ont pas encore fait, qu'elle serait ravie d'enregistrer le renouvellement de votre adhésion.

Les membres du Conseil d'Administration et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2024, et aussi de très bons moments de plaisance !

Didier Joly